



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 3 novembre 2025

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 10/2025

Budget d'exploitation 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Le budget 2026 a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Pour rappel, le nouveau plan comptable est formé de 10 classifications fonctionnelles :

- 0 – administration générale
- 1 – ordre et sécurité publics, défense
- 2 – formation
- 3 – culture, sport et loisirs, église
- 4 – santé
- 5 – prévoyance sociale
- 6 – trafic et télécommunications
- 7 – protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 – économie publique
- 9 – finances et impôts

Contrairement au budget 2025, le budget 2026 vous est présenté en comparaison du budget précédent.

	Budget 2026		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	430'835.95	105'810.00	405'080.00	116'570.00
Ordre et sécurité publics	203'098.00	-	381'485.45	177'325.45
Formation	590'200.00	-	633'200.00	-
Culture, sport et loisirs, église	139'490.00	500.00	119'870.00	500.00
Santé	570.00	-	500.00	-
Prévoyance sociale	185'550.00	-	229'130.00	-
Trafic et télécommunication	251'150.00	3'000.00	210'000.00	1'105.00
Aménag. du territoire	542'010.00	489'060.00	557'050.00	504'150.00
Economie publique	67'000.00	1'300.00	78'000.00	1'300.00
Finances et impôts	1'594'580.00	3'305'490.00	1'645'319.00	3'469'997.00
	4'004'483.95	3'905'160.00	4'259'634.45	4'270'947.45
Excédent de charges/revenus	99'323.95		-	11'313.00

A la suite de l'acceptation du préavis 05/2025, le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 5'687.00 en lieu et place d'un excédent de revenus de CHF 11'313.00.

Le budget 2026 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 99'323.95 pour un total de revenus de CHF 3'905'160.00 et un total de charges de CHF 4'004'483.95.

Les commentaires par rubrique du budget figurent ci-dessous :

Les calculs sont basés sur une population de 920 habitants. (budget 2025 : 940 habitants)

0 – ADMINISTRATION GENERALE

0110 Législatif

Le total est stable.

0120 Exécutif

Toutes les vacations doivent figurer dans ce compte en plus du forfait de base. Les vacations des dicastères affectés sont reclassées par imputations internes.

0210 - 0220 – 0221 Administration des finances, générale et contrôle des habitants

Tous les frais en lien avec le fonctionnement de la bourse communale (40% des coûts), du secrétariat général (50% des coûts), du contrôle des habitants (10% des coûts) ainsi que les frais de perception de l'administration cantonale des impôts (ACI).

Hausse des salaires du personnel (selon classe et échelle du canton de Vaud et ajout d'un 10% supplémentaire au secrétariat)

Augmentation des frais informatiques (coût de la maintenance en hausse, création d'un nouveau site internet)

Baisse des émoluments du contrôle des habitants. Les revenus ont été surestimés au budget 2025.

0290 Immeubles administratifs

02900, bâtiment de l'administration communale (1/4) Pas de travaux prévus

02901, grande salle, aménagement du talus, amortissement de la place CHF 2'750.00

02902, auberge communale, fin de l'amortissement des aménagements de chambres

02903, épicerie, pas de travaux prévus

02904, village 7 Prahins, début de l'amortissement des travaux d'isolation et rénovation de l'appartement CHF 12'645.95

1 – ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

1110 Police et sécurité publique

Le coût de la police cantonale est calculé selon la nouvelle péréquation. Le calcul se fait au CHF/hab.

La facture policière du canton s'élève à CHF 75.4 millions. Le 35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun (26.4 millions). Il est pris en charge par l'ensemble des communes, soit CHF 30.70/hab. Le 65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices (49 millions), soit CHF 118/hab.

1500 Service du feu

Le coût du SDIS est d'env. CHF 49.40/hab (+2.40/hab)

Charges SDIS	CHF	4'302'100.00
Recettes SDIS	CHF	1'349'200.00
Contribution Yverdon	CHF	303'320.00
Contribution Communes	CHF	2'649'580.00

1600 Défense civile

Le coût de ORPC est de CHF 20.21/hab (+1.00/hab)

Frais en lien avec les abris PC

2 – FORMATION

2140 Ecoles de musique

Le coût est de CHF 9.50/hab.

2199 Ecole obligatoire, ASIRE

Notre participation au budget de l'ASIRE est de CHF 620'000.00. Avec les nouveaux statuts, nous devons reverser la part de la péréquation en lien avec le scolaire « élèves pondérés » (CHF 75'000.00). Notre participation baissera d'environ CHF 40'000.00.

2990 Formation

Cotisation à l'office d'orientation professionnel

3 – Culture, sport et loisirs, église

3110 Musées et arts plastiques

3210 Bibliothèques et littérature

3290 Culture

3310 Film et cinéma

Ces fonctions comprennent les subventions et dons ainsi que les manifestations non imputables à une autre fonction.

3410 Sports

On y trouve les frais en lien avec les terrains de foot, l'amortissement du terrain de foot et place d'utilité publ. CHF 30'000.00, le soutien aux associations sportives et fonds culturo sportif régional ainsi que CHF 15'000.00 pour l'étude d'un nouveau complexe pour le foot.

3420 Parcs et promenades

Entretien des espaces verts de la commune ainsi que les places de jeux

Hausse des heures du personnel

3429 loisirs, non mentionné ailleurs

Participation au passeport vacances

3500 Eglises et affaires religieuses

35000, frais à la paroisse Pâquier-Donneloye, allemande et catholique

35001, église de Donneloye, CHF 20'000.00 pour restauration des vitraux 2^{ème} partie

35002, église de Prahins, pas de travaux à prévoir

4 – SANTE

4220 Services de sauvetage

Frais d'entretien AED

5 – Prévoyance sociale

5350 Prestations et contributions seniors

Magazine Générations aux aînés et soutien aux associations

5440 Mesure pour la jeunesse

Soutien aux associations

5450 Prestations aux familles

Service funèbre, FAJE et EFAJE, soutien aux associations, soutien aux familles (sacs poubelles enfants 0-3 ans, bouquets naissance)

EFAJE : selon budget de l'EFAJE (heures estimées selon heures prestées moyennes des 5 dernières années)

- Direction générale	2026 : 917 hab. à 8.50/hab / 2025 : 919 hab à 8.50/hab	
- accueil familial	+ 9'893 heures	coût + 0.41 CHF
- accueil préscolaire	+ 650 heures	coût + 1.14 CHF
- accueil parascolaire	- 2'748 heures	coût + 0.59 CHF

- CHF 45'000.00 par rapport à 2025

5790 Administration des services sociaux

Cotisations ARAS et fondation de probation

RAS : 2 voix

OASIS : CHF 5.00/hab.

AFPT Zone bleue : CHF 3.50/hab.

6 – TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

6150 Routes communales

Frais en lien avec les routes communales (entretien courant, déneigement, l'éclairage public)

Hausse des heures du personnel

Réfection de la route menant à la déchetterie de Prahins CHF 25'000.00

Amortissement travaux réfection des routes CHF 18'000.00

Amortissement passage au LED CHF 18'000.00

6151 Places de stationnement

Pas de travaux prévus

6210 Infrastructures des transports publics

Frais en lien avec les abris de bus (entretien courant, fin de l'amortissement en 2025)

6290 Transports publics régionaux

Déficit du bassin 1 des transports publics, selon budget 2026 transmis par la DGMR CHF 81'500.00
(Budget 2025 CHF 82'500.00)

7 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7100 Approvisionnement en eau

Le dicastère de l'eau est un dicastère affecté, c'est-à-dire que les taxes doivent couvrir les charges. Attribution prévisionnelle au fonds eau de CHF 30'900.00. Le 1^{er} amortissement du préavis 04/2024 STAP de Prahins interviendra en N+1, soit l'année qui suit la fin des travaux. Pour le moment, les travaux ont été arrêtés et reprendront probablement en 2026.

Le prix de l'eau est maintenu à CHF 1.90/m3 et la taxe de base à CHF 100.00/ménage

7101 Fontaines publiques

Les fontaines publiques sont séparées de l'approvisionnement en eau puisque qu'elles sont financées par l'impôt et non par la taxe eau.

7200 Traitements des eaux usées

Le dicastère des eaux usées est un dicastère affecté. Si ce poste n'est pas autofinancé, il doit être activé au bilan et être « remboursé » les années suivantes. Ce dicastère comprend les 3 steps de la commune, le réseau des eaux usées ainsi que le réseau et les collecteurs des eaux pluviales. Afin d'avoir une meilleure vision des coûts, nous avons créé des sous-comptes.

Attribution prévisionnelle au fonds épuration de CHF 350.00.

Le revenu du dicastère étant supérieur à CHF 100'000.00, l'affiliation à la TVA est obligatoire. Au vu des investissements en cours et futurs, il a été décidé de procéder au décompte effectif. La TVA sera ajoutée au tarif en vigueur.

La facturation en juillet 2026 comprendra :

- un forfait annuel de CHF 108.00 par adulte
- la consommation de m3 au prix de CHF 1.90/m3
- la taxe EC par parcelle bâtie CHF 49.00
- la taxe EC par m2 de surface construite au sol selon RF

7300 Gestion des déchets

Le dicastère de la gestion des déchets est un dicastère affecté. Si ce poste n'est pas autofinancé, il doit être activé au bilan et être « remboursé » les années suivantes.

Prélèvement prévisionnel au fonds déchets de CHF 2'750.00.

La taxe déchets reste à CHF 75.00/adulte et CHF 30.00/enfant

7301 Gestion des déchets non urbains

Les déchets non urbains sont séparés de la gestion des déchets puisqu'ils sont financés par l'impôt et non par la taxe déchets. Il s'agit là des déchets carnés qui sont dans la plupart du temps refacturés au propriétaire.

7410 Corrections de cours d'eau

Frais d'entretien des berges des ruisseaux CHF 10'000.00. Ces travaux sont généralement partiellement subventionnés.

7710 Cimetières, crématoires

Frais de personnel pour l'entretien des cimetières.

Travaux au cimetière de Gossens (remplacement des gravillons par du gazon)

7900 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Salaire de la commission d'urbanisme, honoraires du bureau technique et facturation des permis et autorisations

Amortissement du PACOM CHF 17'000.00

8 – ECONOMIE PUBLIQUE

8200 Sylviculture

Entretien des chemins forestiers, participation au triage forestier

Amortissement de la forêt CHF 3'000.00

8400 Tourisme

Participation au coût de l'ADNV et encaissement des taxes de séjour

8710 Electricité

Bornes électriques, frais de prestations et d'électricité, encaissement de la taxe d'utilisation

9 – FINANCES ET IMPOTS

9100 Impôts

Les impôts sont estimés selon le tableau de l'ACI au 31.08.2025 en tenant compte de l'évolution des rentrées fiscales des années précédentes

	<u>Impôts</u>	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
4000	PP, revenus	1'300'000.00	1'300'000.00	1'268'925.89	1'200'366.04
4001	PP, fortune	140'000.00	140'000.00	148'760.65	175'167.26
4002	Source	20'000.00	20'000.00	27'591.71	14'736.34
4010	PM, bénéfice	15'000.00	15'000.00	22'696.45	42'500.55
4011	PM, capital	500.00	500.00	472.05	
4021	Fonciers	128'000.00	128'000.00	134'590.55	128'823.00
4023	Droits mutations	50'000.00	50'000.00	72'314.00	81'461.45
4024	Successions	0.00	0.00	2'864.40	0.00
4033	Chiens	6'200.00	6'200.00	6'714.90	6'460.10

9300 Péréquation financière et compensation des charges

La nouvelle péréquation ne tient plus compte du point d'impôt mais calcule le revenu fiscal standardisé (RFS). Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen ainsi qu'un taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier.

RFS Donneloye CHF 1'623.-/hab / RFS moyenne cantonale CHF 3'340.-/hab

Participation à la compensation des charges particulières de villes CHF 515'459.00

Péréquation des ressources (solidarité, dotation minimale, prélèvements conjoncturels)

CHF 1'370'706.00

Péréquation des besoins structurels (surface productive, population en altitude, élèves)

CHF 93'224.00 dont env. 75'000.00 pour les élèves qui seront reversés à l'ASIRE

Participation à la cohésion sociale CHF 902'286.00, facture du canton CHF 842'017'811.00, soit CHF 984.00/hab

9500 Parts aux recettes, autres

	<u>Impôts</u>	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
4120	Patentes	1'000.00	1'000.00	892.40	1'236.45
4240	Taxe du sol	21'000.00	21'000.00	16'706.35	21'577.45
4601.00	RFFA	2'300.00	3'000.00	2'249.60	3'896.03
4601.01	GI	40'000.00	40'000.00	82'583.40	72'190.05
4601.02	Frontaliers	20'000.00	20'000.00	14'596.95	20'900.65

9610 Intérêts

Tous les intérêts débiteurs et créanciers issus des c/c, emprunts, placements, impôts.

9630 Immeubles du patrimoine financier

Tous les bâtiments qui ne servent pas à la fonction publique.

96303 Immeuble rue du village 5 Prahins

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement CHF 15'000.00 et revenus des locations

96304 Immeuble Villa Praz Jaquet Prahins

Acceptation du préavis 07/2025 pour la vente de la villa. Frais de morcellement et de courtage.

Le revenu de la vente n'a pas été provisionné vu que celle-ci est soumise à condition.

96305 Immeubles Prahins, divers

Les frais en lien avec les bâtiments et revenus des locations.

96306 Immeuble Mézery

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement de CHF 5'000.00 (solde transformation du bâtiment) et CHF 2'800.00 (travaux de réfection) ainsi que les revenus des locations.

Travaux d'entretien, réfection partielle des parquets

96307 Immeuble Gossens

Les frais en lien avec le bâtiment et revenus des locations. L'appartement sera libéré d'ici l'été. Un projet de rénovation est en cours d'élaboration (isolation, système de chauffage, ...) et feront l'objet d'un préavis.

96308 Immeuble La cousette

Les frais en lien avec le bâtiment et revenus des locations.

96309 Immeuble Bâtiment administratif (3/4)

Les frais en lien avec le bâtiment et revenus des locations.

9690 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs

Locations des terrains communaux

9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2

Encaissement de la redistribution de la taxe sur le CO2

9900 Postes non ventilables

Attribution au Fonds de la taxe d'usage du sol comme le prévoit le règlement

9990 Clôture

Le budget 2026 affiche un excédent de charges de CHF 99'903.95

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal No 10/2025 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL GENERAL DE DONNELOYE

Décide

1. d'accepter le budget d'exploitation 2026 tel que présenté par la Municipalité

Charges	CHF 4'007'553.95
Revenus	CHF 3'907'650.00
Excédent de charges	CHF 99'903.95

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 12 novembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil général de Donneloye.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

B. Reymondin

La Secrétaire

F. Billaud

Annexe : budget d'exploitation 2026

